PROCLAMATION.

Parlement mai 1850.

TTENDU que le vingt-troisième jour du mois de février dernier, nous avions jugé à propos de proroger notre parlement provincial au troisième jour du mois d'avril prochain, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Toronto: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, ct à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre parlement provincial, en notre cité de Toronto, mercredi, le huitième jour du mois de mai prochain, mil huit cent cinquante, pour pren-dre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En soi de quoi, nous avons sait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bienaimé cousin James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Toronto, dans notre dite province, ce trentième jour de mars, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne la treizième.

Par ordre,

FELIX FORTIER, G. C. C.

Province du ELGIN ET KINCARDINE. Canada.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Ro-yaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, désenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du Canada, et à nos chevaliers, citoyens

et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de Toronto, qui devait com-mencer et être tenu le huitième jour du mois de mai prochain, et à chacun de vous,-

SALUT:

PROCLAMATION.

A TTENDU que l'assemblée de notre parlement provincial se trouve prorogée au huitième jour parlement provincial se trouve prorogée au huitième jour propogé au de mai prochain, néanmoins, pour certaines causes et mai 1950. considérations, nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau, à mardi, le quatorzième jour de mai prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus et obligés de paraître le dit huitième jour de mai prochain, et nous voulons qu'en conséquence. vous et chacun de vous, soyez entièrement déchargés à cet égard ; vous commandant, et par ces présentes enjoignant chacun de vous et tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en notre dite cité de Toronto, mardi, le quatorzième jour de mai pro-chain, pour la dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en notre dit parlement provincial, pourront, par le conseil commun de notre dite province, être or-

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite pro-vince: Témoin, notre très-fidèle et bienaimés cousin James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneurgénéral de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en-chef dans et sur nos provinces du Canada de la Nouvelle-Ecoste, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Toronto, dans notre dite province, ce sixième jour d'avril, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne, la treizième.

Par ordre.

FELIX FORTIER. G. C. C.